

Paris, le 5 novembre 2009



Groupe Socialiste du Sénat

Communiqué de presse

Passage en force au Sénat sur la Poste

Jean Pierre BEL et les sénateurs socialistes dénoncent les conditions d'examen du projet de loi relatif au statut de la Poste. Ils condamnent le passage en force et en procédure accélérée au Sénat de ce texte, ce qui n'est pas l'expression d'un fonctionnement démocratique.

Ce projet d'inspiration libérale qui transforme La Poste en société anonyme, n'a aucune urgence, comme l'a rappelé Michel TESTON, l'application de la directive européenne devant se faire au 1^{er} janvier 2011.

Le statut actuel de La Poste, qui est un établissement public exerçant une mission de service public, permet tout à fait à l'Etat de lui accorder des financements. Rien ne justifie une modification de la structure de son capital, si ce n'est de préparer la privatisation de La Poste et la soumettre à la pression des actionnaires privés, comme pour France Télécom et Gaz de France.

Ce projet n'est pas, non plus, souhaité par les Français, comme la votation citoyenne l'a démontré. Le Groupe socialiste souhaite que les Français soient consultés par référendum et qu'un vrai débat ait lieu au Parlement.

Sur le premier point, la droite sénatoriale a repoussé la motion référendaire déposée par trois groupes parlementaires, sans réelles justifications si ce n'est la peur de la décision des Français. Sur le second point, la majorité sénatoriale a accepté le diktat du gouvernement pour l'examen de ce texte en procédure accélérée, avec une seule semaine de débat, ce qui aboutit à des séances de nuit, ainsi que le samedi et le dimanche.

Il souligne, par ailleurs, que sur un texte aussi important la majorité sénatoriale, minoritaire en séance, en est réduite à faire voter par scrutin public.